

Rapport annuel

**sur la qualité et le coût du
service public de prévention et
gestion des déchets**

2021



Le mot du Président

Préserver la pérennité de la faune et de la flore

Les déchets ménagers sont plus que jamais un sujet essentiel pour notre avenir. Bien appréhender cette thématique est notre objectif pour réussir la transition vers un changement radical de notre comportement : ceci est une obligation à la fois matérielle et morale.

Coteaux et Landes de Gascogne en charge de cette compétence est en première ligne pour gagner la bataille consistant à réduire de plus de 50% les déchets ménagers dans les plus brefs délais.

L'intérêt général est aujourd'hui de préserver la vie sur Terre représentée par la faune et la flore. La bonne gestion des déchets ménagers est un élément clé pour assurer la pérennité de nos écosystèmes.

Réduire le volume des déchets est vertueux et possible.

En 2021, des campagnes d'information, de communication et de sensibilisation ont été menées par Coteaux et Landes de Gascogne afin de réduire les quantités de déchets et de valoriser au maximum ce qui a été produit.

Le rapport annuel d'activité porte sur la qualité et le coût du service public de prévention et de gestion des déchets. Il doit nous encourager à poursuivre la réalisation de l'ensemble des actions inscrites dans notre programme de réduction des déchets.

La collecte et le traitement des déchets ménagers est un service public majeur qu'il nous faut améliorer jour après jour. Le but est de faire de nos déchets des produits nobles en leur offrant une seconde vie ; réussir ce processus réduira de 50% le volume final de déchets enfouis !

Avec mes collègues élu-es, le personnel dédié et votre participation active, nous allons réussir cette mutation indispensable pour l'avenir de notre civilisation.



Raymond GIRARDI
Président de Coteaux et Landes de Gascogne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Girardi'.

Les actions de communication et d'information en 2021



La 1ère édition du Mag Anti Déchets

Un journal bi-annuel pour informer les habitants des nouveautés associées à la gestion des déchets sur le territoire.

Et aussi des témoignages d'habitants, des interviews, des astuces anti-gaspillage alimentaire et des jeux pour les enfants !

Campagne de sensibilisation

Les bennes à ordures ménagères ont été habillées avec plusieurs messages de sensibilisation à la gestion des déchets ayant pour thèmes le tri des recyclables et le tri des biodéchets.



Emissions radio

En association avec la radio CFM, une émission spéciale "Parlons Déchets" a été diffusée pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

En 3 épisodes, les élus et les acteurs du retour ont présenté les enjeux de la gestion des déchets et les actions mises en place sur le territoire ainsi que des alternatives aux produits jetables ou encore des astuces pour gérer ses déchets en cuisine.

L'intégralité de ces émissions est disponible en podcast sur le site de CFM ou via le compte Facebook de Coteaux et Landes de Gascogne.



Le service public de prévention et de gestion des déchets de Coteaux et Landes de Gascogne

8 élu-es

siègent à la commission
Déchets Ménagers et
Assimilés

Raymond GIRARDI
Michel PANTHOREAU
Audrey ARMELLINI
Nicole BERNADET
Chrystel COLMAGRO
Aymeric DUPUY
Pierre GRANGE
Didier LAMOUREUX

21 agents

collecte ordures ménagères

15 agents

collecte tri sélectif

2 agents

déchetteries

2 agents

administratif

2 agents

2 déchetteries

Casteljaloux
Houeillès



Le territoire

27 communes, 12 415 habitants

Allons - Antagnac - Anzex - Argenton - Beauziac - Bouglon
Boussès - Casteljaloux - Caubeyres - Durance
Fargues sur Ourbise - Grézet-Cavagnan - Guérin - Houeillès
La Réunion - Labastide Castel Amouroux - Leyritz Moncassin
Pindères - Pompogne - Poussignac - Romestaing - Ruffiac
Saint Martin de Curton - Sainte Gemme Martailac
Sainte Marthe - Sauméjan - Villefranche du Queyran



L'organisation du service

Déchets ménagers et assimilés

Régie directe sur l'ensemble des services

Collecte des ordures ménagères

11 tournées : 4 sur Casteljaloux, 7 sur le reste du territoire

Collecte des recyclables (tri sélectif)

3 flux collectés en apport volontaire : emballages, papiers, verres

Collecte des encombrants

Sur rendez-vous, d'octobre à mars

Collecte des végétaux

Sur rendez-vous, d'avril à septembre, pour la commune de Casteljaloux

Collecte des cartons des professionnels

Service gratuit, sur inscription

Déchetteries

Accueil et gestion des 2 déchetteries

**Le traitement des déchets est délégué
au syndicat départemental Val'Orizon**

VAL'orizon
moins de déchets, plus de ressources !



Vision d'ensemble de la gestion des déchets

Les quantités en 2021

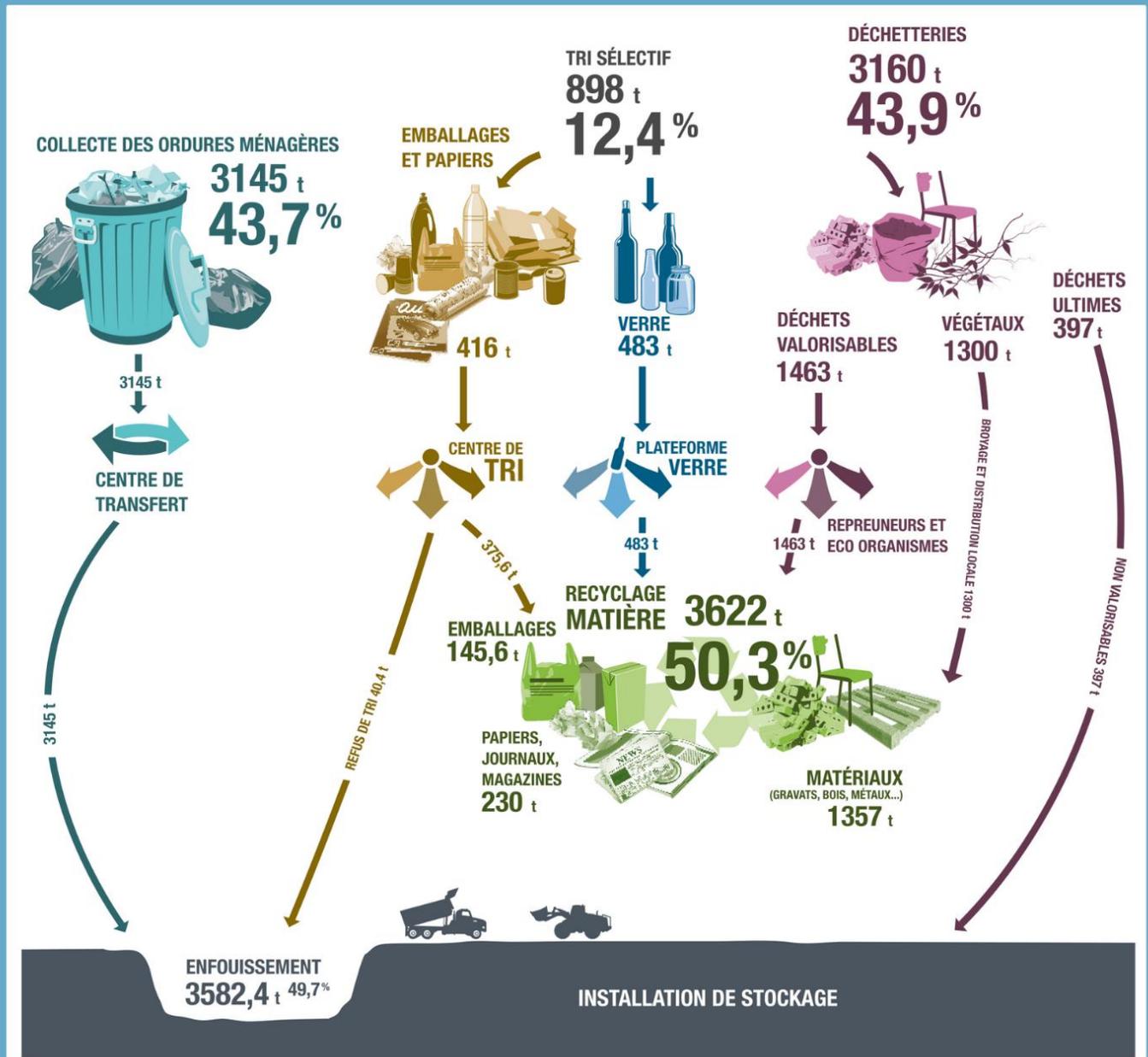


Illustration adaptée du guide Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés publié par l'ADEME Editions, février 2017.

Les enjeux financiers

136 €

C'EST CE QUE COÛTE
PAR HABITANT
LE SERVICE PUBLIC DE

GESTION DES DÉCHETS

Dépenses : 1 781 609 €

Fonctionnelles : 96 691 €

Charges de structure : 78 839 €

Communication : 17 852 €

Techniques : 1 582 471 €

Prévention : 12 346 €

Pré-collecte : 36 682 €

Collecte : 841 994 €

Transfert/Transport : 54 357 €

Traitement des déchets non dangereux : 86 197 €

Tri et conditionnement : 48 029 €

Compostage : 19 677 €

Stockage de déchets non dangereux : 435 649 €

Enlèvement et traitement des déchets dangereux : 47 542 €

TVA acquittée : 102 447 €

Recettes : 1 688 895 €

Produits industriels : 75 911 €

Matériaux : 66 505 €

Compost : 5 026 €

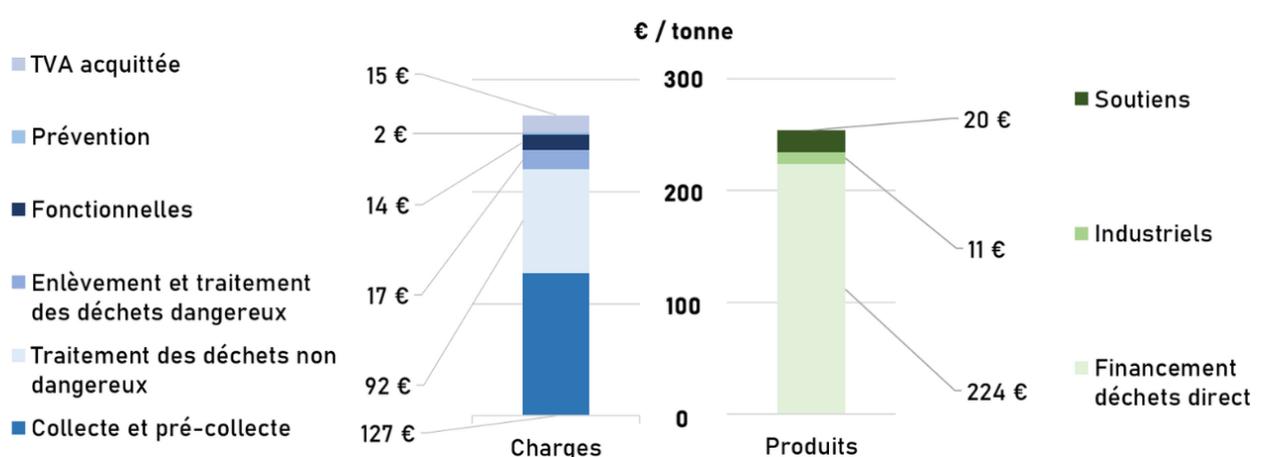
Autres produits : 4 380 €

Financement direct : 1 540 855 €

TEOM : 1 427 017 €

RS et facturation usagers : 113 838 €

Soutiens des éco-organismes : 72 129 €



Annexes

Sommaire

PARTIE 1 > LES INDICATEURS TECHNIQUES	2
CHAPITRE 1 > LE TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1. <i>Périmètre</i>	4
2. <i>Organisation du service</i>	7
3. <i>Gestion des déchets d'activités économiques</i>	11
CHAPITRE 2 > LA PREVENTION DES DECHETS	12
1. <i>Indice de réduction des déchets</i>	12
2. <i>Description des actions de prévention des déchets</i>	13
CHAPITRE 3 > BILAN DES QUANTITES PRODUITES.....	15
CHAPITRE 4 > TRAITEMENT DES DECHETS	17
PARTIE 2 > LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	20
CHAPITRE 6 > COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	21
CHAPITRE 7 > COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS.....	24

Partie 1

> Les indicateurs techniques

Chapitre 1

> Le territoire desservi

Nom de la collectivité	CC Coteaux et Landes de Gascogne
Code acteur Sinoé	A2240
Typologie Sinoé du Territoire	Rural
Compétence de la collectivité en matière de déchets	Collecte
Population totale	Nombre d'habitant : 12415 (INSEE 2018) Ménages (nb de foyers) : 5911 Producteurs autres (nb de professionnels) : 507 (y compris écoles et administrations)
Caractéristiques de l'habitat <i>Données INSEE 2018</i>	% résidences principales de type collectif : 5.1 % résidences principales de type individuel : 94.9 % résidence secondaires : 10.3

Tableau 1. Tableau synthèse du territoire desservi

1. Périmètre

La collectivité est de typologie rurale avec une densité de 27 hab / km² soit 13 logements / km² (à raison de 2,1 personnes par logement).

Elle se caractérise par :

- Un taux d'habitat vertical assez faible à l'échelle du territoire (12 %), sauf sur Casteljaloux qui présente un taux d'habitat vertical de 26 %. 2 communes ont environ 10 % d'habitat collectif (Antagnac et Bouglon) et toutes les autres ont entre 0 % et 7 % maximum d'habitat collectif.
- Une part assez importante de résidences secondaires (10 % à l'échelle de la CC), avec la commune de Sauméjan pour laquelle le taux est très élevé (43 %) et quatre communes avec un taux relativement élevé : Allons (32 %), Boussès (29 %), Houeillès (25 %), Romestaing (26 %)
- Un taux de logements vacants assez conséquent (12 %).

Les principales typologies d'habitat identifiées sont :

- Habitat en centre-ville avec commerces et rues étroites
- Habitat collectif
- Habitat pavillonnaire « classique »
- Habitat rural dispersé

Répartition population					
Population 3CLG Données INSEE 2018	Centre-ville-village	Pavillonnaire	Rural	Urbain dense	VIDE
12 415	816	2 508	7 762	1 147	152
	7%	20%	63%	9%	1%

Tableau 2. Répartition de la population en fonction du type d'habitat

En conclusion, la part de l'habitat collectif est relativement peu importante sur le territoire (12 %), la plupart des logements collectifs se concentrent sur la commune de Casteljaloux (26 % d'habitat collectif).

Les taux de résidences secondaires sont plutôt élevés mais cela ne constitue pas un frein à la pratique compostage individuel (maturation en l'absence des usagers).

Les recensements de l'INSEE montrent une évolution annuelle moyenne de la population en très légère hausse (0,1 %) sur la période 2010-2015 avec toutefois des disparités selon les communes du territoire (de -1,8 % à + 4,1 %).

Les communes les plus dynamiques (> 3 %) sont Sainte-Gemme-Martailac, Sauméjan, Sainte-Marthe. Les communes connaissant un léger déclin démographique (< - 1,5 %) sont Houeillès, Poussignac, Ruffiac, Bousès.

On observe une part importante de foyers de petite taille (74 % des foyers sont composés de 1 ou 2 personnes). La taille moyenne d'un ménage sur le territoire de la collectivité est de 2,1 personnes.

ALLONS	163
ANTAGNAC	224
ANZEX	313
ARGENTON	320
BEAUZIAC	235
BOUGLON	625
BOUSSES	37
CASTELJALOUX	4533
CAUBEYRES	256
DURANCE	295
FARGUES-SUR-OURBISE	346
GREZET-CAVAGNAN	389
GUERIN	253
HOUEILLES	562
LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX	305
LEYRITZ-MONCASSIN	205
PINDERES	205
POMPOGNE	204
POUSSIGNAC	282
LA REUNION	492
ROMESTAING	163
RUFFIAC	178
SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	399
SAINTE-MARTHE	622
SAINT-MARTIN-CURTON	311
SAUMEJAN	109
VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN	389

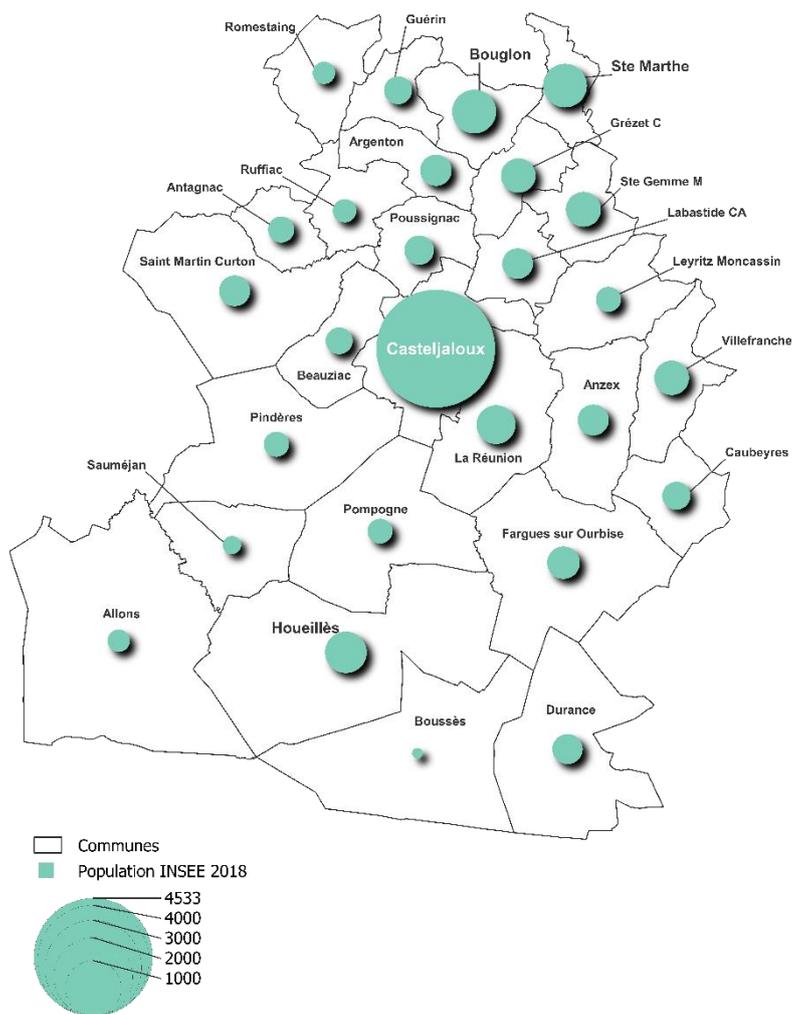


Figure 1. Cartographie représentant la répartition de la population sur le territoire de la 3CLG (INSEE 2018)

Tableau 3. Répartition de la population (INSEE 2018) par commune

Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente, avec toutefois une légère sur-représentation de la tranche d'âge 60-74 ans (24 %), démontrant que près d'un quart de la population du territoire est constitué de jeunes retraités, pouvant potentiellement s'impliquer facilement dans des projets de gestion de proximité du fait de leur disponibilité et de leurs bonnes capacités physiques :

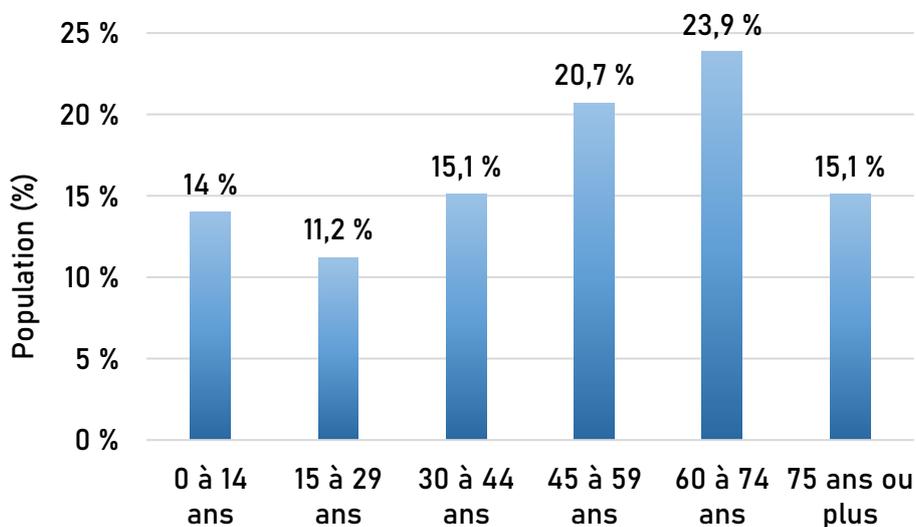


Figure 2. Répartition démographique par tranche d'âge en 2018 au sein de la 3CLG

La population est en très légère hausse (+4% entre 2008 et 2018) et très sédentaire avec 71% des ménages résidant depuis plus de 5 ans dans la même habitation et 54% depuis plus de 10 ans.

La population âgée de 15 ans ou plus se divise entre 73% d'actifs dont 10% de chômeurs et 27% d'inactifs dont 11% de retraités (ou préretraités) et 7% d'élèves ou étudiants.

Il existe une forte proportion d'ouvriers (26%) et d'employés (32%) parmi les actifs et une faible proportion de cadres (6%) et d'agriculteurs exploitants (6%).

LES USAGERS NON MENAGERS :

La collectivité compte 507 PNM dont 29 administrations publiques (27 communes + 3CLG + office de tourisme), 22 professionnels déjà à la redevance spéciale, 2 collèges et 454 autres professionnels à la TEOM en 2021. Les 16 écoles ne sont pas comptabilisées comme PNM indépendants puisqu'elles sont gérées par les mairies.

On peut noter que le secteur tertiaire (commerces, transports et services) représente 48% des établissements actifs, suivi de l'administration dans une proportion moindre (19%). Les établissements d'agriculture représentent 15% des emplois sur le secteur de la 3CLG.

85% des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés).

La ville de Casteljaloux concentre 49% des établissements actifs de la collectivité : la question de la gestion des biodéchets des professionnels devra donc particulièrement être étudiée sur cette commune.

2. Organisation du service

La collecte des déchets est réalisée en régie par le service environnement. Le traitement est pris en charge par le syndicat départemental ValOrizon.

Le Tableau 4 présente l'organisation générale actuelle de la régie pour la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages	Emballages Papiers en mélange Uniquement Villefranche-du- Queyran	Papiers	Verre
Mode de collecte	Porte-à-porte	Apport Volontaire	Porte-à-porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire
Pré-collecte	Bacs individuels et collectifs	Colonnes aériennes	Bacs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Transfert	Quai de transfert de Cantiran à Vianne		Marmande		
Traitement ValOrizon	ISDND Monflanquin	Centre de tri de Nicole	Centre de tri Illats	Valorisation matière	Valorisation matière

Tableau 4. Organisation générale du SPPGD en 2021.

Le Tableau 5 présente l'ensemble du parc de points d'apport volontaire du territoire en 2021, ainsi que les fréquences de collecte :

	Nombre de colonnes (2021)			Fréquence de collecte	
	Emballages	Papier	Verre	Emballages	Papier Verre
Casteljaloux	16	16	16	C1	C0.5
Allons	2	1	1	C0.5	C0.25
Antagnac	2	1	1	C0.5	C0.25
Anzex	1	1	1	C0.5	C0.25
Argenton	2	1	1	C0.5	C0.25
Beauziac	1	1	1	C0.5	C0.25
Bouglon	4	2	2	C0.5	C0.25
Boussès	1	1	1	C0.5	C0.25
Caubeyres	1	1	1	C0.5	C0.25
Durance	2	1	1	C0.5	C0.25
Fargues-sur-Ourbise	2	2	2	C1	C0.5
Grézet-Cavagnan	3	2	2	C0.5	C0.25
Guérin	2	1	1	C0.5	C0.25
Houeillès	3	2	2	C0.5	C0.25
Labastide-Castel-Amouroux	2	1	1	C0.5	C0.25
Leyritz-Moncassin	1	1	1	C0.5	C0.25
Pindères	1	1	1	C0.5	C0.25
Pompogne	1	1	1	C0.5	C0.25
Poussignac	1	1	1	C0.5	C0.25
La Réunion	3	2	2	C0.5	C0.25
Romestaing	1	1	1	C0.5	C0.25
Ruffiac	1	1	1	C0.5	C0.25
Ste-Gemme-Martailac	1	1	1	C0.5	C0.25
Ste-Marthe	3	3	3	C0.5	C0.25
St-Martin-Curton	1	1	1	C0.5	C0.25
Sauméjan	1	1	1	C0.5	C0.25
Villefranche-du-Queyran	1	1	1	C0.5	C0.25

Tableau 5. Répartition du parc de PAV et fréquence de collecte en 2021.

Le passage aux extensions de consigne de tri entrainera une évolution du parc de PAV et potentiellement des fréquences de collecte à partir de 2023. Dans le but de limiter les fréquences de collecte, la stratégie sera d'augmenter le nombre de PAV et d'ajouter des colonnes Emballages sur l'ensemble des PAV existants.

Le Tableau 6 présente une synthèse de l'organisation du service en 2021 :

OMR	<i>Collecte / Traitement</i>	PàP et PdR en C1 et C0.5 Sacs et bacs de regroupement Enfouissement
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
BIODECHETS	<i>Collecte / Traitement</i>	Compostage individuel
	<i>Financement</i>	Vente de composteurs individuels 400 L, 25€
TRI SELECTIF (3 flux : papier, emballages et verre)	<i>Collecte / Traitement</i>	PAV 151 colonnes Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Pas de limitation
DECHETTERIE	<i>Collecte / Traitement</i>	2 déchetteries 25 flux dont cartons et végétaux Recyclage matière et enfouissement des déchets non dangereux
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Accès libre aux particuliers Accès limité aux professionnels
CARTONS DES PRO	<i>Collecte / Traitement</i>	PàP Recyclage matière
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Vrac, bacs 770L
COLLECTE DES VEGETAUX	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur RdV pour Casteljaloux Compostage, paillage, épandage
	<i>Financement</i>	TEOM + RS
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m ³ pour les particuliers et 3 m ³ pour les pros
COLLECTE DES ENCOMBRANTS D3E, Mobilier...	<i>Collecte / Traitement</i>	Sur RdV pour Casteljaloux Compostage, paillage, épandage
	<i>Financement</i>	TEOM
	<i>Accessibilité / Limitation</i>	Maximum 1 m ³ pour les particuliers et 3 m ³ pour les pros

Tableau 6. Synthèse de l'organisation du service en 2021.

Le Tableau 7 détaille la gestion du SPPGD pour les déchetteries, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants :

	PRE COLLECTE	COLLECTE	TRANSPORT	TRAITEMENT
	2 déchetteries	Régie	Mixte	Marché reprise
Déchetterie	25 flux	Déchetterie Casteljaloux : 4.5 jrs/sem. Déchetterie Houeillès : 3 demi-jrs/sem.	DiB : ValOrizon Déchets verts : Régie Autres flux : marchés reprise	Recyclage matière et enfouissement encombrants
Déchets des Professionnels	PàP Vrac, bacs 770L	Régie C0.5 pour quelques professionnels inscrits	Régie Transport vers le repreneur par les agents avec BOM	Marché reprise Recyclage matière
Végétaux (Hors apport en déchetterie)	PàP sur RdV pour Casteljaloux Dépôt la veille sur le trottoir	Régie C0.5 pendant 6 mois (avril- septembre)	Régie Transport vers la plateforme végétaux de la collectivité	Régie Broyage et redistribution aux professionnels du secteur
Encombrants (D3E, mobilier...)	Sur RdV Dépôt la veille ou le matin sur le trottoir	Régie 1 fois par mois pendant 6 mois (octobre-mars)	Mixte D3E, Mobilier, ferraille : marchés reprise	Marchés reprise Recyclage matière

Tableau 7. Organisation de la gestion du SPPGD pour la déchetterie, les déchets des professionnels, les végétaux et les encombrants en 2021.

En 2021, 20 agents composent le service répartis tel que présenté dans le Tableau 8 :

Le service environnement	Agents 2021
Chef de service et encadrement terrain	1
Collecte PAV (emballages, papier, verre)	1.5
Collecte OM - dépôts sauvages - nettoyage - brigade verte	15
Déchetteries + Transport et rotation de benne en déchetterie	2.5

Tableau 8. Répartition du personnel au sein du service environnement.

L'encadrement et le volet stratégique du service sont assurés par le responsable du service Environnement. Le responsable du service Environnement est également en charge du suivi de terrain et de l'organisation du service. Le volet comptable est pris en charge par un service dédié.

3. Gestion des déchets d'activités économiques

Les Producteurs Non Ménagers (PNM) sont collectés par le SPPGD. Depuis 2018, tous les PNM produisant plus de 770 L de déchets par semaine sont à la redevance spéciale et sont exonérés de TEOM. Ces PNM sont au nombre de 24.

Les professionnels ont accès aux 2 déchetteries du territoire dans une limite d'apport identifiée par flux de déchets selon le

Tableau 9. Pour les déchets non dangereux, ils reçoivent un bon de prise en charge sur présentation des déchets et sont facturés au réel tous les 3 mois.

Déchets banals et inertes : cartons, bois, ferrailles, gravats et déchets banals non valorisés	2 m ³ maximum par jour
Végétaux	3 m ³ maximum par jour
Déchets ménagers spéciaux assimilés	10 kg par semaine

Tableau 9. Limite d'apport par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.

Les gros producteurs de déchets ne sont pas écartés de la collecte en déchetterie et sont soumis aux tarifs suivants (

Tableau 10) :

Catégorie de déchet	Tarif de référence
Déchets banals non valorisés (tout venant)	45 € / m ³
Gravats	
Déchets verts	20 € / m ³
Bois	
Papiers / Cartons	Gratuit
Ferrailles	
Piles et accumulateurs portatifs	
Pneus	2 € l'unité
Déchets Ménagers Spéciaux Assimilés	Entre 0,5 et 4 € / kg selon le type de déchets

Tableau 10. Tarifs de référence par flux de déchets pour les professionnels ayant accès aux déchetteries de la collectivité.

Chapitre 2

> La prévention des déchets

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et, au final, pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement.

1. Indice de réduction des déchets

L'indice de réduction des déchets est calculé par rapport à 2013, date de la dernière extension du périmètre de la collectivité (ajout de la commune de Casteljaloux et Caubeyres au sein de la 3CLG). Cet indice permet d'identifier les performances de la collectivité vis-à-vis des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADETT) de la Nouvelle Aquitaine. Les objectifs du SRADETT sont d'atteindre une réduction de -12% de DMA (déchets ménagers et assimilés) en 2025 et -14% de DMA en 2031 par rapport à 2010 (ici, les données sont fournies par rapport à 2013, date de la dernière modification de périmètre).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de réduction des OM par rapport à 2013	+2%	+4%	+3%	+4%	+5%	+5%	+8%	+5%

Tableau 11. Calcul de l'indice de réduction des ordures ménagères par rapport au tonnage de référence de 2013 (3001 t).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de réduction des DMA par rapport à 2013	+3%	+10%	+13%	+15%	+26%	+32%	+26%	+24%

Tableau 12. Calcul de l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport au tonnage de référence de 2013 (5818 t).

Des hausses de DMA ont été enregistrées entre 2013 et 2021. Ces hausses sont notamment dues aux augmentations des flux de déchetterie, en particulier le tout-venant et les déchets verts. L'addition au territoire de la commune de Casteljaloux (ville centre qui concentre environ un tiers de la population du territoire) en 2013 et l'augmentation du nombre de filières disponibles en déchetterie sont principalement responsables de ces augmentations entre 2013 et 2018. Depuis 2018, les quantités de DMA commencent à diminuer.

2. Description des actions de prévention des déchets

Afin de réduire les fermentescible présents dans les ordures ménagères, le service environnement distribue des composteurs depuis plusieurs années. Depuis 2009, ~500 composteurs ont été distribué :

	2009 à 2018	2019	2020	2021	Total
Payant	315	83	27	70	495
Gratuit		1	5	8	14
Total	315	84	32	78	509

Tableau 13. Vente annuelle de composteurs achetés par les administrés auprès de la collectivité. La différence entre les composteurs vendus et donnés est détaillée à partir de 2019.

Le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui s'établira de 2021 à 2027 prévoit de travailler sur 8 axes de prévention :

- Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets :
 - Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements
 - Développer et renforcer la politique de consommation écoresponsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures
- Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets :
 - Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets
- Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets :
 - Mettre en place la tarification incitative
 - Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale
 - Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets
- Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective
- Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages
 - Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
 - Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique
- Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits
 - Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

- Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées
- Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
 - Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »

Les deux actions « phares » sont la généralisation du tri à la source des biodéchets et la mise en place de la tarification incitative.

Chapitre 3

> Bilan des quantités produites

Les évolutions des tonnages par flux depuis 2013 sont données dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>OM</i>									
Quantité(tonnes)	3 001	3 061	3 112	3 082	3 130	3 161	3 166	3 243	3 145
Kg/hab/an	237	241	245	242	246	247	249	257	250
<i>Tri sélectif</i>									
Emballages en mélange	108	109	139	152	158	143	177	165	186
Papier	290	256	250	188	169	246	241	237	230
Verre	409	417	381	445	387	535	477	494	483
TOTAL Tri sélectif	806	782	769	785	715	925	896	896	898
Kg/hab/an	64	62	60	62	56	72	70	71	71
<i>Déchetterie</i>									
Tout venant	524	563	662	855	781	823	552	368	397
Bois	303	354	344	177	214	242	387	241	330
Mobilier				112	246	344	443	432	524
Carton	122	135	142	144	152	170	163	145	116
Déchets verts	805	867	1 085	1 119	1 102	1 286	1 600	1 600	1 300
Ferraille	121	91	103	114	152	176	226	195	204
Déchets ménagers spéciaux	10	13	16	19	18	20	25	21	31
DEEE	92	105	121	128	142	140	136	128	158
Pneus				8	10	19	33	17	25
Huile végétale et minérale	6	5	5	5	6	9	8	8	7
Pile	1,0	0,5	1,0	0,9	0,5	0,8	0,4	1,4	0,9
Textile	25	28	30	39	39	42	56	51	66
DASRI						0,04	0,03	0,06	0,06
TOTAL Déchetterie	2 011	2 162	2 509	2 721	2 861	3 272	3 630	3 207	3 160
Kg/hab/an	159	170	197	213	225	256	285	254	251
TOTAL Déchets / hab	5 818	6 006	6 391	6 588	6 706	7 358	7 691	7 347	7 203
Kg/hab/an	459	473	503	517	526	575	604	582	572

Tableau 14. Evolutions des tonnages par flux depuis 2013.

Le détail mensuel de l'évolution des quantités d'ordures ménagères entre 2020 et 2021 est donné en :

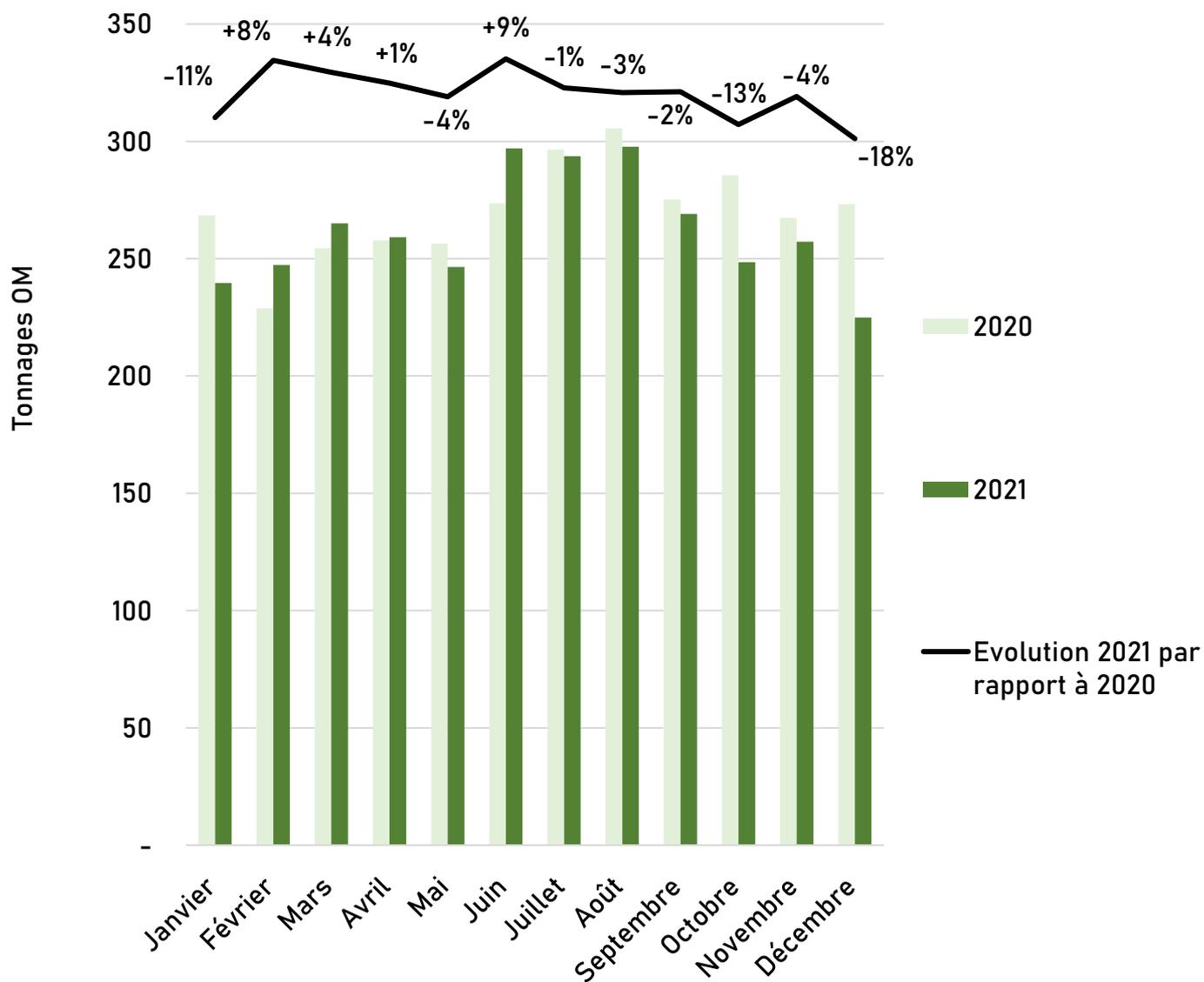


Figure 3. Evolution mensuelle des quantités d'ordures ménagères entre 2020 et 2021.

L'évolution moyenne entre 2020 et 2021 représente une baisse d'OM de -2,80%.

Chapitre 4

> Traitement des déchets

La Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne a délégué la compétence « Traitement des déchets » au syndicat départemental Val'Orizon.

Un extrait de leur rapport d'activités 2021 est présenté ci-après :

Le syndicat départemental de valorisation et de traitement des déchets

Créé en 2003, le Syndicat ValOrizon exerce depuis 2011 la compétence de valorisation et de traitement des déchets. Ses missions se sont développées avec la prévention des déchets en 2012, la gestion du tri en centre de tri en 2014, la labellisation Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage en 2015 et Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte en 2017. En 2018, ValOrizon, en partenariat avec ses adhérents et l'Agglomération d'Agen, signe un contrat d'objectifs déchets avec l'ADEME (agence de l'environnement). ValOrizon a vu éclore en 2019 le projet d'écoparc, fruit de plusieurs années de concertation entre acteurs publics et privés.

En 2020, le Syndicat obtient le premier palier de labellisation en reconnaissance de sa démarche territoriale d'économie circulaire initiée depuis plusieurs années.

37 élus

représentent les intercommunalités adhérentes au comité syndical, 18 membres élus composent le bureau syndical

7 délégué(e)s

du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne

Jacques BILIRIT

Christophe BOCQUET (jusqu'au 01/07/2021)

Séverine BESSON (jusqu'au 01/07/2021)

Laurence DUCOS (à compter 01/07/2021)

Philippe BOUSQUIER (à compter 01/07/2021)

Sophie GARGOWITSCHE

Christine GONZATO-ROQUES

Françoise LAURENT

Valérie TONIN

10 vice-présidents

Alain LORENZELLI, SMICTOM

Lot-Garonne-Baïse

Jacques VERDELET,

Val de Garonne Agglomération

Michel LAVILLE,

CA Grand Villeneuvois

Jean-François SEGALA,

Fumel Vallée du Lot

Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, CC

Bastides en Haut Agenais Périgord

Audrey ARMELLINI, CC des Coteaux

et Landes de Gascogne

Jean-Pierre BARJOU,

CC du Pays de Lauzun

Jean-Louis COUREAU, CC Porte

d'Aquitaine en Pays de Serres

Michel VERGNÉ,

CC Lot et Tolzac

Joël KLEIBER,

CC Pays de Duras

1 président

Michel MASSET

23 agents

services techniques

12 agents pour gérer les sites d'exploitation

économie circulaire

4 agents

moyens généraux

7 agents



moins de déchets, plus de ressources !

Le territoire

Tri et traitement ///

10 intercommunalités adhérentes – 241 160 habitants *

Prévention ///

9 intercommunalités adhérentes et l'Agglomération d'Agen (103701) – 298 898 habitants*

Bas de quai déchèteries ///

Une intercommunalité – 10 707 habitants

* population INSEE

Les modalités d'exploitation du service public



Ordures ménagères ///
Régie directe sur le site de Monflanquin
et contrats publics pour l'externalisation
du traitement à Lapouyade, Montech et
Caupenne

Déchets végétaux ///
Contrats de prestation sur
 ◦ **la plateforme de Monflanquin**
(propriété de ValOrizon),
 ◦ **la plateforme de l'entreprise Capy**
(privé).

Tri des emballages
ménagers légers ///
Contrats de prestations dans l'attente
du nouveau centre de tri départemental
 ◦ **SEML du Confluent (47)**
 ◦ **SYDED du Lot (46)**
 ◦ **DRIMM Montech (82)**
 ◦ **COVED Illats (33)**



ISDND (installation de stockage
de déchets non dangereux)



ISDND en post-exploitation



Plateforme de compostage



Centre de tri

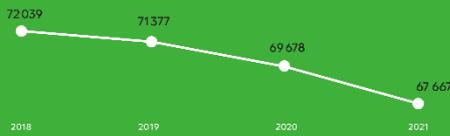


Quai de transfert

Le traitement



Évolution du stockage des déchets en sites d'enfouissement (en tonnes) ///



Répartition du stockage des déchets par **site d'enfouissement** ///

- Site de Monflanquin (47) : 47 516 tonnes enfouies
- Site de Lapouyade (33) : 4 854 tonnes enfouies
- Site de Montech (82) : 13 277 tonnes enfouies
- Site de Caupenne (Sietom de Chalosse - 40) : 2 020 tonnes enfouies



Évolution du tri des emballages ménagers légers (en tonnes) ///



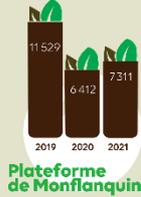
Répartition du tri des **emballages ménagers légers** par **site** ///

- Site de Nicole (47) : 1 674,28 tonnes triées en 2021
- Site de Montech (82) : 2 256,12 tonnes triées en 2021
- Site de Illats (33) : 4 079,27 tonnes triées en 2021
- Site de Catus (46) : 564,56 tonnes triées en 2021



La valorisation

la valorisation organique des déchets verts



Plateforme de Monflanquin

14 458 tonnes en 2019

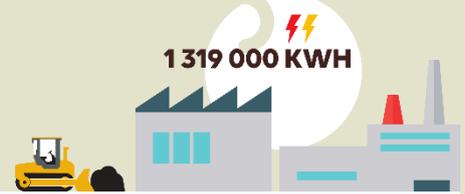


Plateforme de l'entreprise Capy

8 249 tonnes en 2020

7 311 tonnes en 2021

1 057,52 tonnes de compost normé (référentiel NFU44-051) dont 741,16 tonnes distribuées gratuitement aux adhérents utilisateurs de la plateforme en 2021.



1 319 000 KWH

Production d'électricité /// ISDND de Nicole ///

Le site de Nicole produit de l'électricité à partir du biogaz capté dans les casiers. La centrale électrique du site a ainsi permis la production de 1 319 000 KWH. Soit l'équivalent de la réduction de 108 tonnes de CO2 et la consommation électrique de 567 habitants.

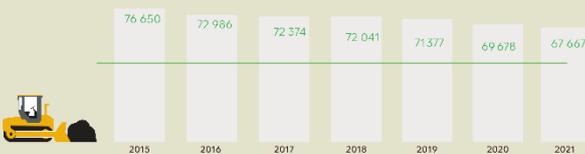


La valorisation énergétique

Indice de réduction des déchets résiduels traités par enfouissement ///

base 100 en 2010

Objectif de la loi TEPCV en 2025 : 43 906 tonnes



Valorisation de la chaleur ///

/// ISDND de Monflanquin ///

Le site valorise le biogaz grâce à deux appareils de combustion qui produisent de la chaleur : 2 396 710 Nm³ de biogaz consommés en 2021 ont permis de sécher 1315 m³ de boues issues de la station de traitement des lixiviats.



Partie 2

> Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 6

> Coût du service et financement

Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service est de 1 679 162 €, soit 133,27 €/habitant en 2021.

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité après déduction des soutiens, aides et subventions. Ce coût est de 1 633 569 € TTC, soit 129,65 €/habitant en 2021.

La nature des charges tous flux confondus est donnée comme suit :

			Montant (€)
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	78 839
		Communication	17 852
		TOTAL Fonctionnelles	96 691
	Techniques	Prévention	12 346
		Pré-collecte	36 682
		Collecte	841 994
		TOTAL Collecte et pré-collecte	878 676
		Transfert/Transport	54 357
		Traitement des déchets non dangereux	86 197
		Tri et conditionnement	48 029
		Compostage	19 677
		Stockage de déchets non dangereux	435 649
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	589 551
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	47 542
		TOTAL Techniques	1 582 471
	TVA acquittée	TOTAL TVA acquittée	102 447
	TOTAL Charges		1 781 609

Tableau 15. Nature des charges pour 2021, tous flux confondus.

La nature des produits tous flux confondus est donnée comme suit :

			Montant (€)
Produits	Industriels	Matériaux	66 505
		Compost	5 026
		Autres produits	4 380
		TOTAL Industriels	75 911
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	72 129
		TOTAL Soutiens	72 129
	Financement direct	TEOM	1 427 017
		Redevance spéciale et facturations usagers	113 838
		TOTAL Financement direct	1 540 855
	TOTAL Produits		

Tableau 16. Nature des produits pour 2021, tous flux confondus.

Les charges et les produits (y compris le financement) sont repartis selon :

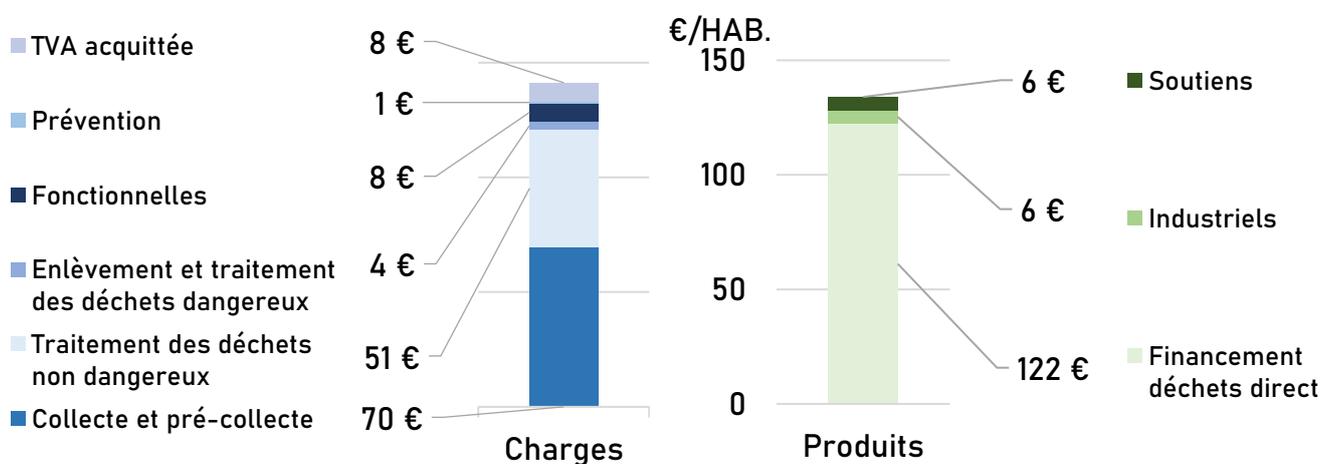


Figure 4. Répartition des charges et produits en euros par habitant pour 2021.

Il en résulte un taux de couverture de 94,3 % pour l'année 2021. Le déficit de 5,7 % représente 92 714 €. Ce déficit est en légère augmentation depuis l'année 2020 mais reste proche de l'équilibre. Ceci est illustré sur la Figure 5 qui compare le coût aidé TTC du service et le financement direct (TEOM, redevance spéciale et facturation usagers). Ces données sont présentées de 2015 à 2021 :

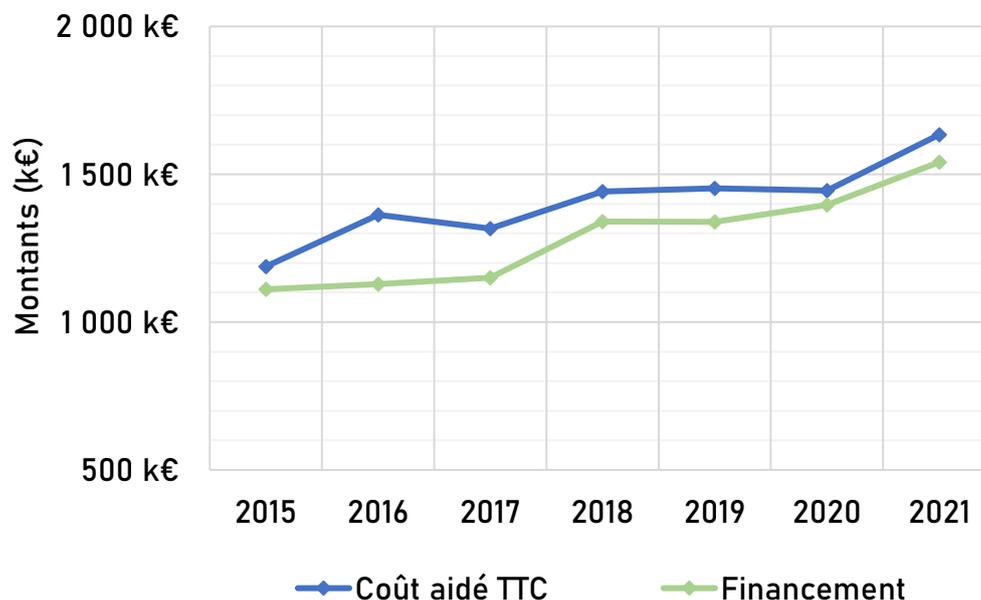


Figure 5. Évolution du coût aidé TTC et du financement déchets

Chapitre 7

> Coût des différents flux de déchets

La part relative des flux dans le coût du service public est présentée dans le tableau et figures suivantes :

	Flux de déchets							Total
	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Déchets des pros	Déchets verts	
Coût aidé € HT	1 088 345	14 605	25 981	68 126	293 027	22 342	18 695	1 531 122
Coût aidé € TTC	1 155 274	16 487	27 863	76 500	314 688	23 201	19 555	1 633 569

Tableau 17. Coût aidé par flux de déchets en 2021.

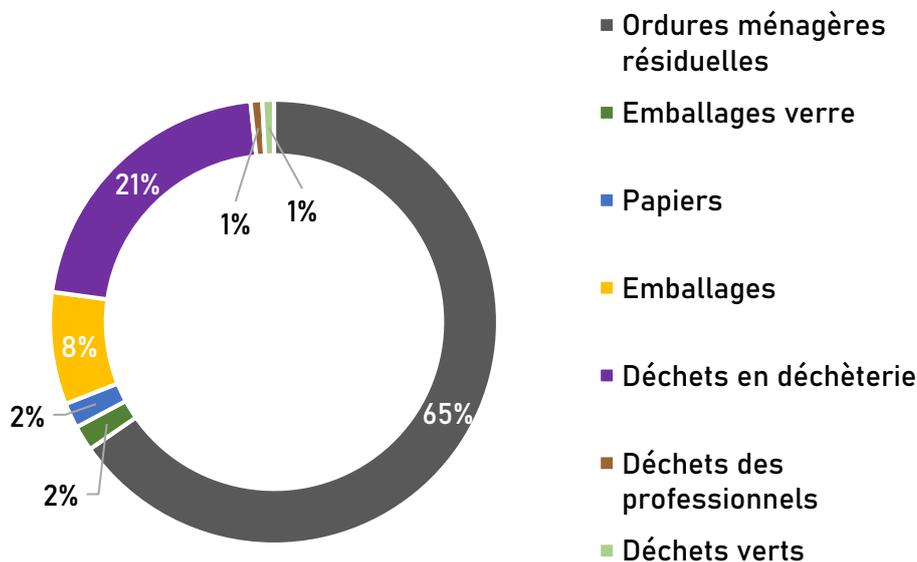


Figure 6. Répartition du coût aidé TTC par flux de déchets en 2021.

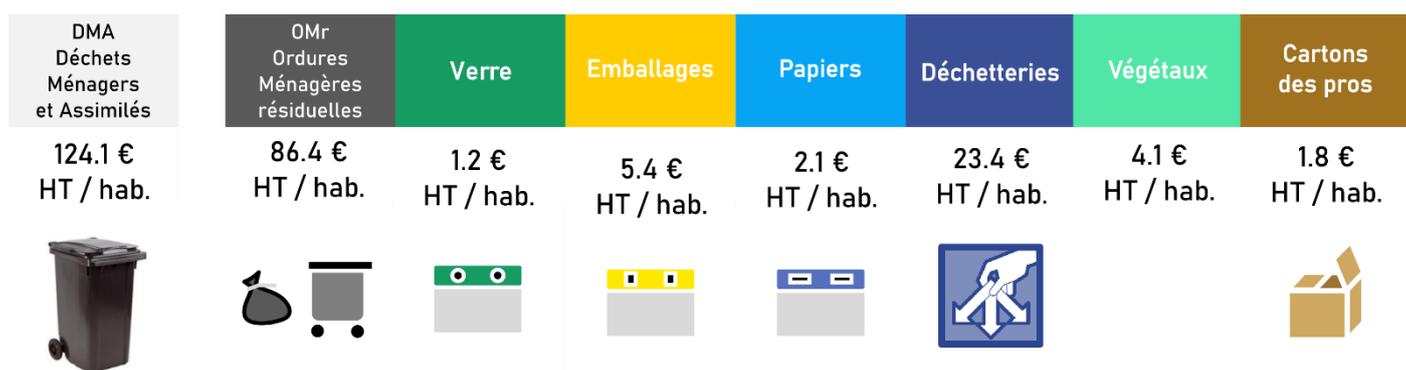


Figure 7. Répartition du coût aidé HT par habitant par flux de déchets en 2021.

	OMR	Verre	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Déchets verts	Total
Population desservie	12 600	12 600	12 600	12 600	12 600	12 600	4 579	
Tonnage 2021	3 145	483	230	186	2 785	35	28	6 892
Part de chaque flux	45,6%	7,0%	3,3%	2,7%	40,4%	0,5%	0,4%	100,0%
Quantité collectée par la collectivité (kg/hab)	250	38	18	15	221	3	2	547

Tableau 18. Quantités collectées par la collectivité par flux et part de chaque flux en 2021.

Le coût aidé TTC des différents flux de déchets rapporté à l'habitant est donné selon :

	OMR	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Déchets verts	Total
Coût aidé TTC (€/hab.)	92	1	8	25	2	4	130

Tableau 19. Coût aidé TTC par habitant des différents flux de déchets en 2021.

Le service relatif aux ordures ménagères représente 65% du coût global (et 70% du coût aidé TTC) de l'ensemble du service (pour 45% des tonnages collectés). Ce constat confirme l'importance et la nécessité de réduire les quantités d'ordures ménagères produites sur le territoire. Une baisse des ordures ménagères pérennisée sur le long terme permettra de réduire les fréquences de collecte et donc le coût global de la collecte. En complément, le coût du traitement sera également contrôlé pour compenser les augmentations de coût liées à la fiscalité (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La répartition des charges par flux et par étape technique correspond à :

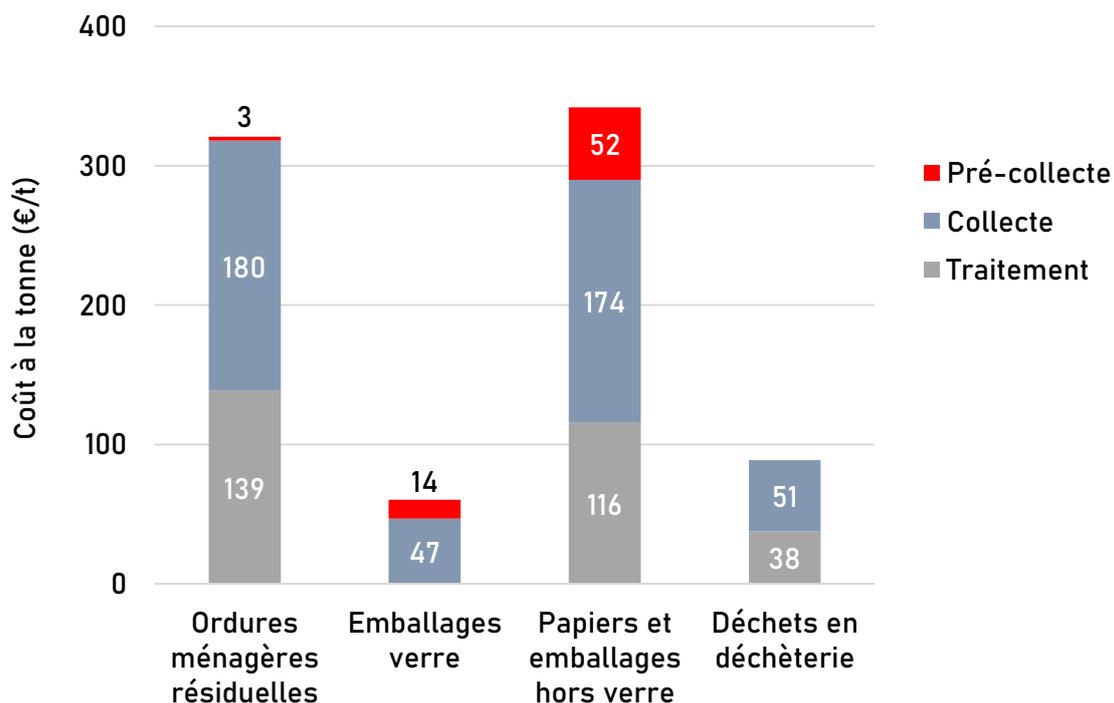


Figure 8. Coût par étape technique et par flux en €/tonne en 2021.

Bien que le coût par habitant des ordures ménagères soit nettement supérieur à celui des recyclables, on observe, à l'angle de l'analyse du coût à la tonne, que le coût global des recyclables à la tonne est légèrement supérieur (+ 20 €/tonne) à celui des ordures ménagères. Néanmoins, les emballages sont plus de 4 fois plus légers que les ordures ménagères. Ainsi, à quantité équivalente, un volume 4 fois plus important d'emballages sera collecté pour 1 tonne d'emballages par rapport à 1 tonne d'ordures ménagères.

Le coût à la tonne des papiers et emballages reste donc moindre par rapport à celui des ordures ménagères au regard des volumes collectés.

